

Zeitschrift: Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten = Association Suisse des Professeurs d'Université
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten
Band: 17 (1991)
Heft: 1

Artikel: De nouvelles formules pour nos universités de l'an 2000?
Autor: Heer, Ernst
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-894161>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De nouvelles formules pour nos universités de l'an 2000?

par Ernst Heer

Nous devons remercier le secrétaire de notre association pour la discussion qu'il a provoquée sur l'état et l'avenir de nos universités dans le dernier bulletin, ainsi que Rolf Deppler et le Recteur Pierre Ducrey pour leurs articles intéressants, qui nous font réfléchir. Espérons que le débat sera nourri et qu'il apporte des idées novatrices et utiles.

Je suis d'accord avec le Recteur Ducrey: dans l'ensemble, notre système d'éducation supérieur fonctionne; nos universités soutiennent la comparaison avec la plupart de celles des autres pays développés, à l'exception peut-être des études postgrades. Je partage son évaluation nuancée des possibilités et des dangers de la coordination imposée. En revanche, je suis étonné quand il écrit que nos universités sont bien dotées financièrement; sa plume aurait-elle dépassé sa pensée?

Quant au texte de Rolf Deppler, je ne peux souscrire entièrement à son jugement sévère sur le passé. Il est vrai qu'on aurait dû faire plus, ces derniers 25 ans, en matière de coordination et de coopération. Mais ni les autorités politiques aux différents échelons, ni les universités n'étaient préparées à des changements majeurs. "Die Zeit war nicht reif", selon l'expression allemande. Par contre, j'adhère pour l'essentiel à sa conclusion: la situation actuelle ne peut perdurer, les mécanismes pour la concertation entre les universités sont insatisfaisants et les finances insuffisantes.

Ceci d'autant plus que les universités devront faire face à des exigences sans cesse croissantes: l'Europe de demain, l'ère post-industrielle, les

besoins de la société, l'évolution rapide des sciences, la formation permanente, l'encouragement de la relève, l'accroissement des effectifs. Et ceci avec des moyens financiers limités. Car nous savons que les cantons universitaires sont à bout de souffle, que l'aide des cantons non-universitaires a atteint ses limites et que la Confédération n'est pas disposée à augmenter sensiblement son aide, en tout cas pas sans l'introduction de mesures substantielles de coordination, de collaboration et de répartition des tâches.

Ernst Heer, Professeur de physique à l'Université de Genève, Recteur de 1973 à 1977, Président de la commission de planification universitaire suisse de 1979 à 1986.

Il faut donc trouver de nouvelles formules pour nos universités de l'an 2000. Le grand problème est dès lors de savoir comment, dans le contexte politique suisse et compte tenu des exigences et des contraintes, notre système universitaire pourrait être rénové et réorganisé. Je ne vois pas la solution unique qui s'impose d'emblée, mais je discerne les aspects qui doivent être examinés et les variantes qu'on peut envisager. Il faut avoir le courage de prendre en considération des modifications d'envergure, quitte à se rabattre par la suite sur des adaptations plus modestes. Voici donc, sous forme de questions, quelques idées à ce sujet.

1) Quelles devraient-être les collectivités qui assument la charge des universités?

a) Les universités doivent-elles devenir une tâche commune de la Confédération et des cantons universitaires? Ceci impliquerait une

participation financière de la Confédération de l'ordre de 50%, ainsi qu'une collaboration et coordination fortement accrue. Les instruments de concertation devraient donc être sensiblement renforcés (convention entre les collectivités concernées ou éventuellement une loi cadre fédérale, voir point 3 ci-dessous).

b) La Confédération doit-elle assumer la charge de l'ensemble des hautes écoles? Ou éventuellement de certaines facultés, comme envisagée en son temps par le CSS?

c) Peut-on envisager la création d'une fondation de droit public prenant en charge les universités, fondation dont seraient membres les cantons et la Confédération? Ou éventuellement une fondation par région linguistique?

2) Quelle devrait-être la répartition des tâches entre les universités?

a) La répartition, plus ou moins systématique, des spécialisations de chaque discipline, ou des disciplines de chaque faculté?

b) La répartition, dans chaque région linguistique, des facultés? Voir les exemples de la Haute Ecole de St. Gall et des facultés de médecine.

c) Selon de nouvelles formules: une sorte de "1er cycle" dans chaque université, conduisant à des licences assez générales, et brèves, ainsi que des études de 2ème cycle et post-grades bien développées et réparties sur les universités selon leurs spécialisations?

3) Quelles seraient les questions à régler dans une éventuelle convention?

a) La répartition des facultés, disci-

plines ou spécialisations?

b) Les titres, les conditions d'engagement et de travail des enseignants et chercheurs; des dispositions qui facilitent la mobilité du corps enseignant?

c) Les titres d'études délivrés et les conditions pour leur obtention; des dispositions qui facilitent la mobilité des étudiants?

4) Quel doit-être le degré d'intégration dans l'Europe de demain?

a) Peut-on répondre aux questions posées sous 1) à 3) dans le seul contexte suisse, ou faut-il chaque fois prendre en considération la dimension européenne? Par exemple: jusqu'où convient-il d'harmoniser les études en Suisse, ou les titres et conditions de travail des enseignants, sans tenir compte de ce qui se fait dans les pays qui nous entourent?

b) Doit-on inclure les universités européennes, ou au moins celles des régions limitrophes, dans les considérations de répartition des tâches ainsi que lors de l'établissement de centres de gravités et de programmes prioritaires?

c) Peut-on imaginer des établissements pris en charge par les collectivités d'une région trans-frontalière? Exemples: Une future université au Tessin en commun avec les provinces avoisinantes de la Lombardie, ou une université Franco-Suisse dans le bassin genevois?

Certains de mes collègues penseront que mes propositions relèvent de l'utopie; d'autres les trouveront contraire à l'autonomie des institutions et à la liberté académique des enseignants et chercheurs. Je suis

conscient de ces problèmes, et j'aurais volontiers envisagé une solution plus traditionnelle et apparemment plus réaliste, mais les expériences du passé me rendent sceptique sur son efficacité. Au fait, les idées exposées ci-dessus ne sont pas si révolutionnaires: on les retrouve déjà en partie dans la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la recherche de

1977, qui a échoué lors de la votation populaire. J'attends donc avec intérêt les éventuels commentaires de mes collègues et surtout les solutions qu'ils proposent, car j'espère vivement que la discussion continue. Mieux vaut en tout cas réfléchir, discuter, et ainsi contribuer à la réforme, plutôt que la subir.